

Pour un développement urbain adapté au climat dans les communes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE

Que propose cette publication ?

Comprendre pourquoi il est nécessaire d'adapter nos villages, nos villes et nos agglomérations au changement climatique

Nous sommes tous concernés par les canicules, la sécheresse et les fortes précipitations. Il faut donc adapter le développement urbain au changement climatique dans toutes les communes. La présente publication ambitionne d'aider ces dernières et d'être une source d'inspiration.

Réunir de bons exemples

Cette publication propose plusieurs bons exemples collectés auprès d'une multitude d'actrices et acteurs : planifications exemplaires, approches pratiques et idées utiles tant pour le développement d'outils de planification que pour la mise en place de processus qualité.

Identifier des pistes d'action

Pour lutter contre le changement climatique, planter quelques arbres n'est pas suffisant. Cette publication est la preuve que les communes peuvent relever ce défi de manière novatrice.

Découvrir des dispositions légales innovantes

Les prescriptions en matière de construction ne peuvent plus se limiter à encadrer la construction en elle-même. Il faut aussi qu'elles créent des conditions favorables à la densification de qualité, ce qui inclut la promotion de la qualité paysagère, la biodiversité et une culture du bâti forte. La présente publication donne des exemples concrets.

S'informer sur les possibilités de soutien et sur les bases existantes

Pour que des projets de qualité puissent voir le jour, les services spécialisés de l'échelon communal doivent bénéficier de l'appui nécessaire. Les ressources étant bien souvent le facteur décisif, un tour d'horizon des possibilités de soutien a été réalisé.

Le projet Parco Casarico à Sorengo (TI) promeut la biodiversité en intégrant des éléments d'une ville-éponge.



Résumé	06–07
--------	-------

Champs d'action pour des communes adaptées au climat	08–11
--	-------

Chapitre A Exemples d'ancrage dans des instruments de planification	12–21
--	-------

A1. Plan directeur – Porrentruy JU	14
A2. Plan d'affectation communal – Renens VD	15
A3. Plan de quartier – Sorengo TI	18
A4. Plan d'aménagement – Bulle FR	19
A5. Planification thématique – Binningen BL	20
A6. Procédure d'appel d'offres – Lucerne LU	21

Chapitre B Exemples de conception des processus	22–31
--	-------

B1. Sensibilisation – Saint-Gall SG	24
B2. Participation – Sierre VS	25
B3. Collaboration – Genève GE	26
B4. Processus de garantie de la qualité – Köniz BE	27
B5. Adaptations post projet – Weesen SG	30
B6. Soutien – Schaffhouse SH	31

Chapitre C Exemples de dispositions de référence à l'intention des communes	32–45
--	-------

C1. Adaptation au changement climatique – Horw LU	34
C2. Pleine terre – Pully VD	35
C3. Indice de surface verte – Schaffhouse SH	36
C4. Plantation d'arbres obligatoire – Hausen AG	37
C5. Gestion des eaux de pluie – Aarau AG	40
C6. Choix des matériaux et couleurs – Lucerne LU	41
C7. Toits plats – Winterthur ZH	42
C8. Aménagement des places de stationnement pour véhicules – Reinach BL	43
C9. Garantie bancaire – Emmen LU	44
C10. Mesures incitatives visant la réduction des îlots de chaleur – Ascona TI	45

Chapitre D Exemples de dispositifs de soutien et de financement	48–52
--	-------

D1. Financement et soutien au niveau fédéral	49
D2. Financement et soutien au niveau cantonal	50
D3. Financement et soutien au niveau communal	51
D4. Autres possibilités de soutien et de financement	52

Introduction

L'adaptation au changement climatique est un défi collectif : que ce soit directement ou indirectement, tout le monde est touché. Il est donc impératif d'impliquer la totalité des actrices et acteurs. Si certaines communes ont déjà pris des mesures concrètes, d'autres n'en sont encore qu'au début du processus. La présente publication met en avant des exemples pratiques dont le succès est manifeste, dans le but d'inciter à agir. L'aménagement du territoire joue ici un rôle clé : c'est un instrument efficace pour garantir la qualité de vie, la santé et la résilience face aux conséquences du changement climatique. À long terme, les mesures d'adaptation constituent un investissement dans un avenir durable.

Thème principal

Cette publication traite principalement des mesures d'aménagement du territoire visant l'adaptation au changement climatique en milieu bâti, en mettant l'accent sur les petites et moyennes communes suisses.

Objectifs

Ce document présente des solutions concrètes et pratiques dont les communes peuvent s'emparer afin de faire face à l'augmentation des fortes chaleurs et d'en atténuer les effets. Les objectifs principaux sont les suivants :

- sensibiliser les communes à des mesures simples et efficaces pour l'adaptation au changement climatique
- recueillir des exemples probants en Suisse qui peuvent être repris dans les planifications communales
- proposer des solutions applicables non seulement aux grandes villes et aux agglomérations, mais aussi aux communes de taille plus modeste



Cour d'école à Bulle (FR) – une valeur ajoutée réelle pour les élèves.

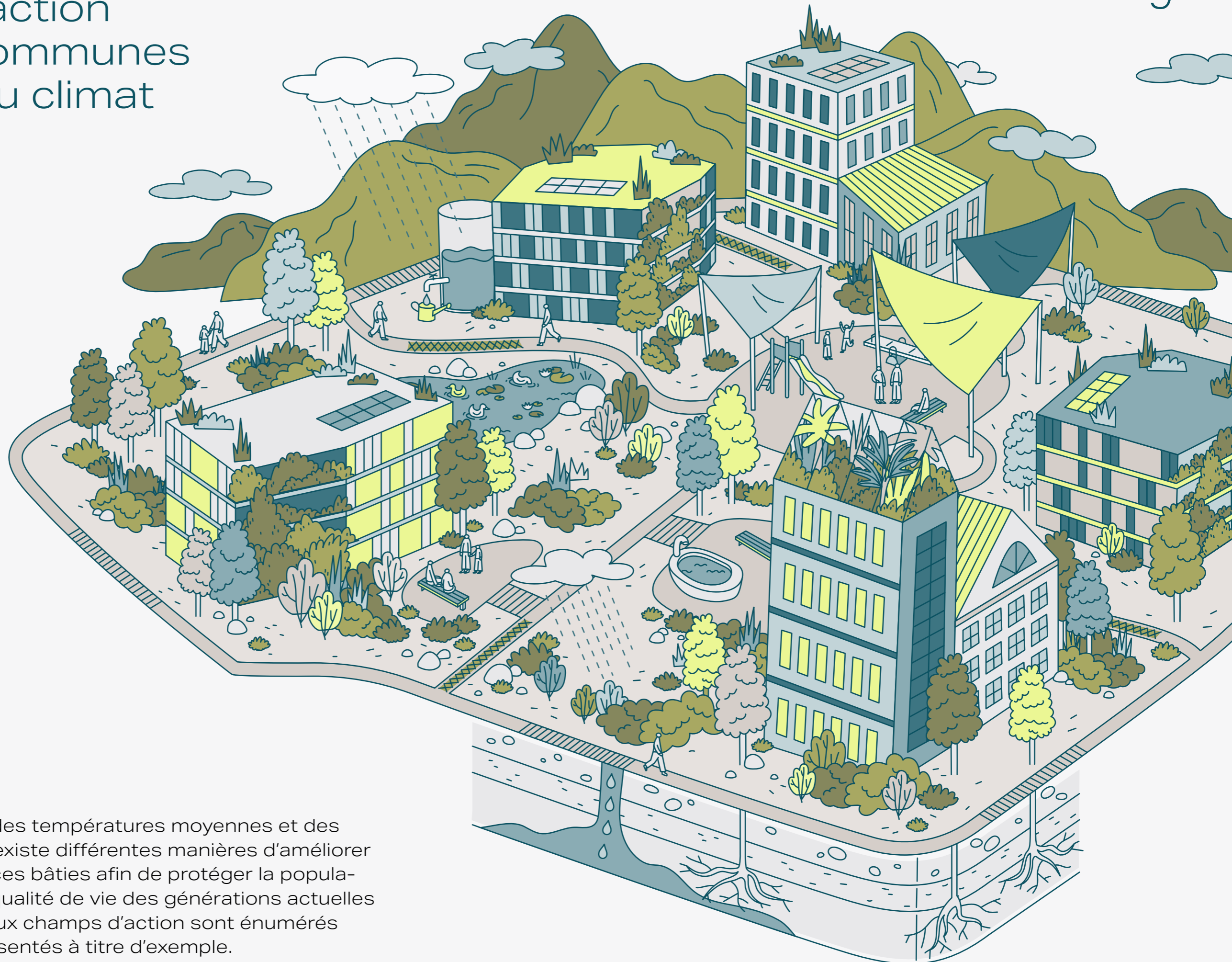
Public cible

La brochure « Pour un développement urbain adapté au climat dans les communes » s'adresse aux spécialistes des administrations communales, en particulier à celles et ceux qui travaillent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Elle est également destinée aux décideurs politiques, aux responsables des finances, aux acteurs privés et à toutes les personnes qui s'engagent en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Structure

Cette publication réunit un ensemble de bonnes pratiques. Le chapitre A présente six exemples d'instruments de planification communaux, tandis que le chapitre B propose six exemples de processus de planification. Le chapitre C énumère dix exemples de dispositions de référence pouvant servir de source d'inspiration pour les règlements communaux. Enfin, le chapitre D propose une vue d'ensemble des dispositifs de soutien financier et de conseils proposés pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures.

Champs d'action pour des communes adaptées au climat



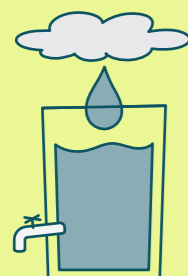
Face à l'augmentation des températures moyennes et des fortes précipitations, il existe différentes manières d'améliorer l'adaptabilité des surfaces bâties afin de protéger la population et de préserver la qualité de vie des générations actuelles et futures. Les principaux champs d'action sont énumérés ci-dessous. Ils sont présentés à titre d'exemple.



Prendre en compte la qualité des sols

Encourager la désimperméabilisation des sols et préserver leur qualité

Définir des attentes spécifiques au niveau communal afin de promouvoir la préservation de la qualité des sols



Viser une gestion intégrée des eaux

Coordonner les mesures visant à optimiser la rétention et l'écoulement des eaux

Rendre obligatoires les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)

Encourager la récupération et la valorisation des eaux pluviales

Développer des systèmes d'évacuation des eaux afin de permettre l'écoulement des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations



Renforcer la végétation en milieu bâti

Protéger la végétation existante (vergers, allées, etc.)

Créer des espaces verts et les relier entre eux

Végétaliser les toitures, les façades et les voies de circulation

Planter davantage d'essences d'arbres adaptées au climat et aux conditions locales

Encourager la végétalisation des surfaces privées (obligation, incitation, soutien)



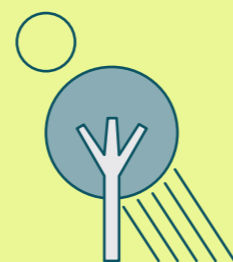
Créer et préserver des corridors d'air frais

Identifier et cartographier les corridors d'air frais existants

Préserver les surfaces ouvertes et non bâties le long des corridors

Adapter l'emplacement et les types de bâtiments aux corridors d'air frais

Encourager les constructions ouvertes et aérées



Améliorer la qualité de vie en augmentant les espaces ombragés

Augmenter la proportion d'espaces ombragés en milieu bâti

Favoriser l'ombre naturelle ou artificielle dans l'aménagement d'espaces extérieurs (places, terrasses)

Mettre en place des solutions temporaires ou mobiles (bâches, constructions, etc.)

Planter des arbres adaptés à l'espace bâti et formant un feuillage dense

Développer des rangées d'arbres pour créer des allées ombragées



Améliorer le choix des matériaux de construction et d'aménagement

Privilégier les matériaux à forte inertie thermique et à faible dégagement de chaleur

Opter pour des matériaux perméables et drainants

Utiliser des matériaux offrant une isolation thermique adaptée

Axes thématiques



Exemples d'ancrage dans des instruments de planification

A1. Plan directeur – Porrentruy JU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A2. Plan d'affectation communal – Renens VD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A3. Plan de quartier – Sorengo TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
A4. Planification d'aménagement – Bulle FR	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
A5. Planification thématique – Binningen BL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A6. Procédure d'appel d'offres – Lucerne LU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemples de processus de planification

B1. Sensibilisation – Saint-Gall SG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
B2. Participation – Sierre VS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
B3. Collaboration – Genève GE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B4. Processus de garantie de la qualité – Köniz BE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
B5. Adaptations post projet – Weesen SG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
B6. Soutien – Schaffhouse SH			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Exemples de dispositions de référence

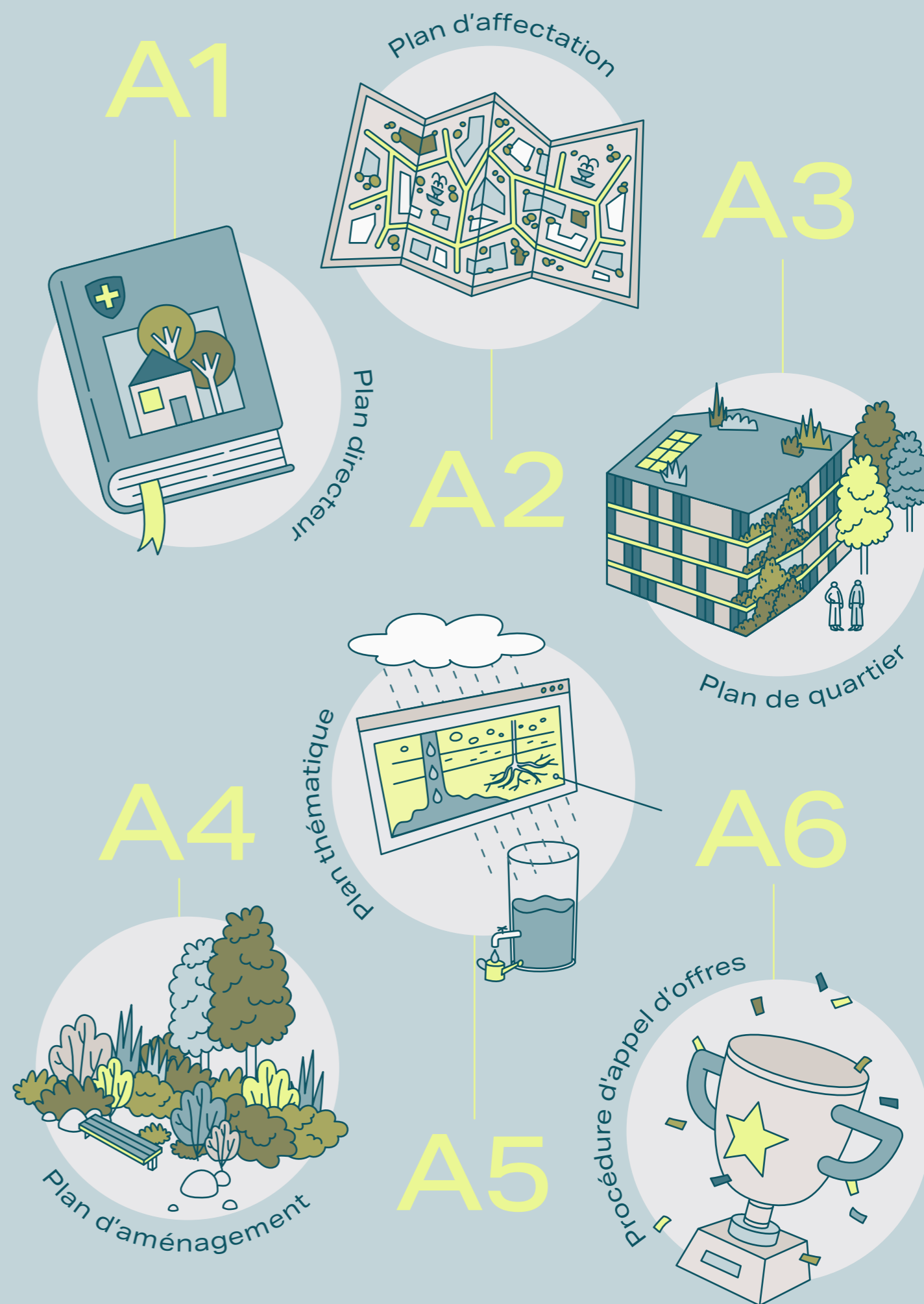
C1. Adaptation au changement climatique – Horw LU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C2. Pleine terre – Pully VD	<input type="checkbox"/>					
C3. Indice d'espace vert – Schaffhouse SH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
C4. Plantation d'arbres obligatoire – Hausen AG			<input type="checkbox"/>			
C5. Gestion des eaux de pluie – Aarau AG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
C6. Choix des matériaux et couleurs – Lucerne LU						<input type="checkbox"/>
C7. Toits plats – Winterthur ZH			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
C8. Aménagement des places de stationnement pour véhicules – Reinach BL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
C9. Garantie bancaire – Emmen LU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C10. Mesures incitatives visant la réduction des îlots de chaleur – Ascona TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Chapitre A

Exemples d'ancrage dans des instruments de planification

Les instruments de planification sont des leviers essentiels pour l'adaptation au changement climatique en milieu bâti. Par exemple, les objectifs stratégiques peuvent être ancrés dans un plan directeur communal (A1) ; des prescriptions contraignantes ou incitatives peuvent être intégrées dans la révision d'un plan d'affectation communal (A2) ; le développement de qualité d'un nouveau secteur peut être piloté par un plan de quartier (A3) ; les mesures d'urbanisme visant à réduire les îlots de chaleur peuvent être ancrées dans un plan d'aménagement (A4) et les questions climatiques peuvent être approfondies dans le cadre d'une planification thématique (A5) ; enfin, des exigences ambitieuses peuvent être formulées dans le cahier des charges d'un appel d'offres (A6).

Chacun de ces six instruments de planification est assorti d'un exemple concret, illustrant la manière dont l'adaptation au changement climatique est intégrée dans les instruments – afin d'inspirer les communes intéressées.



A1. Plan directeur – Porrentruy JU

Nature en ville : pour une stratégie locale et résiliente

Descriptif

Le plan directeur communal « Nature en ville » est un instrument de planification développé par les autorités communales et les services techniques de la ville de Porrentruy. De nature stratégique, il permet de développer une politique cohérente de gestion, d'entretien et d'essor de la nature dans la zone urbaine, afin de créer les conditions nécessaires à l'adaptation au changement climatique. Adopté en août 2023, ce plan a été élaboré dans le cadre du programme pilote « Adaptation aux changements climatiques » de la Confédération.

publics, la diversification des espèces végétales et la désimpermeabilisation des sols. Le plan directeur vise à rendre certaines mesures obligatoires pour les propriétaires fonciers lors de la prochaine révision du règlement communal d'urbanisme. D'ici là, il sera déjà mis en application. Plusieurs projets concrets ont vu le jour depuis. Le réaménagement de la Place des Bennelats, une place publique stratégique au cœur de la ville, met en œuvre les éléments clés du plan (plantation d'espèces végétales indigènes, création de prairies fleuries, etc.).

Titre du projet : Plan directeur « Nature en ville »

Année : août 2023 (validation)

Mandant : Service Urbanisme Équipement Intendance

Mandataire : Biotec Biologie appliquée SA

Contact : uei@porrentruy.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

« [Räumliches Entwicklungskonzept \(REK\)](#) », [Rheinfelden \(AG\), 2019](#) Prise en compte du climat urbain au niveau conceptuel (« Teilkonzept Landschaft und Klima »)

[Plan directeur communal « Urbanisation et paysage »](#), [Schlieren \(ZH\), 2021](#) Planification d'espaces verts et de corridors d'air frais adaptée au climat

[Plan directeur communal « Paysage »](#), [Wohlen \(BE\), 2025](#) Approche globale de la planification communale intégrant la question climatique

« Ce plan directeur incarne une vision collective qui a rallié des personnalités du monde politique, de l'urbanisme, de l'architecture paysagère, ainsi que des ingénieurs et des jardiniers autour d'un objectif commun : replacer la nature au cœur de la ville. »

Martin Kottelat, commune de Porrentruy

Lien avec l'adaptation au changement climatique

La stratégie met en lumière la manière dont une commune peut intégrer les enjeux climatiques dans l'aménagement urbain, en combinant diagnostics, participation citoyenne et mesures concrètes. Dans un premier temps, la commune a procédé à un inventaire complet des parcelles en mains publiques. Ce travail a permis d'estimer le potentiel en matière de biodiversité, de recenser les essences d'arbres présentes, d'évaluer la capacité d'infiltration des sols et d'identifier les îlots de chaleur. Des mesures ont ensuite été définies, lesquelles recouvrent différents aspects tels que la végétalisation des espaces

A2. Plan d'affectation communal – Renens VD

Révision du plan d'affectation communal : un projet engagé

Descriptif

Renens, l'une des villes les plus densément peuplées du canton de Vaud, a révisé son plan d'affectation afin de répondre à la croissance urbaine, de préserver le patrimoine bâti et de s'adapter au changement climatique. La Ville entend ainsi privilégier la préservation du bâti existant et encourager la construction de nouveaux bâtiments dans certaines zones uniquement. Cet engagement en faveur d'un développement conscient est important et contribue de manière significative à l'adaptation au changement climatique dans cette région déjà fortement urbanisée.

des bandes urbaines paysagères, afin de valoriser les espaces verts, d'analyser la structure paysagère et de renforcer le maillage vert au niveau communal. Ce guide offre un outil pour développer la qualité paysagère, biologique et naturelle des espaces publics, et pour renforcer le réseau existant de mobilité douce.

« Avec le PACom, Renens repense son urbanisme afin de prendre pleinement en compte les questions climatiques. L'aménagement du territoire devient un outil stratégique pour créer une ville plus résiliente, plus verte et adaptée aux défis environnementaux. »

Mélanie Artique, Ville de Renens

Lien avec l'adaptation au changement climatique

En complément au Plan Climat de la commune, le plan d'affectation intègre des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, telles que la renaturation des abords des ruisseaux, l'installation de fontaines ou la création de micropaysages favorisant l'infiltration des eaux. Concrètement, le plan d'affectation révisé contient des dispositions réglementaires visant à agrandir les espaces verts, à planter davantage d'arbres, à améliorer l'infiltration et à optimiser la gestion des eaux pluviales. La ville a par ailleurs élaboré un outil additionnel : le Guide

Titre du projet : Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Année : 2025 (en cours d'approbation)

Mandant : Ville de Renens

Mandataires : FM+A / 2b architectes / Bruno Marchand

Contact : ctc@renens.ch

Exemples intéressants : Art. 1, 11 à 23, 33, 40, 41, 105 et 150 ainsi que le « Guide des bandes urbaines paysagères »

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

[Règlement communal d'urbanisme \(RCU\)](#), [Lucerne \(LU\), version du 30 juin 2023](#) Bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique, p. ex. les articles 71, 75, 76 et 77

[Règlement communal d'urbanisme \(RCU\)](#), [Grosswangen \(LU\), édition du 13 novembre 2025](#) Articles innovants, p. ex. les articles 8, 12, 57 et 61

[Projet pilote « Ortsbaulicher Entwurf »](#), [Berlin-gen \(TG\), 2024](#) Réflexions sur le développement de règles d'urbanisme adaptées pour l'avenir

Bulle FR

La cour est devenue un écosystème abritant de nombreuses espèces et soutenant l'adaptation au changement climatique.



16



Moins de béton, plus de végétation grâce au réaménagement de la cour.



Un lieu arboré et ombragé pour se relaxer entre deux heures de cours.

A3. Plan de quartier – Sorengo TI

Parco Casarico : un nouveau quartier de qualité élevée

Descriptif

Le quartier Parco Casarico à Sorengo illustre comment, grâce à une planification urbaine globale et bien pensée, une commune peut mettre en œuvre les principes de la ville éponge et de la compensation écologique. Il montre également comment un quartier densément peuplé peut être adapté au changement climatique.

de l'eau directement sur place – avec pour corollaire une réduction du ruissellement de surface et du risque d'inondation. L'excès d'eau est acheminé vers un bassin central qui contribue à améliorer la qualité de l'eau et à réguler la température du quartier. Enfin, le projet accorde une importance particulière aux plantes indigènes et adaptées au climat local.

Titre du projet : « Piano di quartiere Parco Casarico »

Année : 2022

Mandant : Privé

Mandataire : De Molfetta & Strode Landscape Architects, Arch. Attilio Panzeri

Contact : info@sorengo.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Zone de développement Bahnhof Nord, Regensdorf (ZH), 2023 Le projet « Zwhatt » et les mesures d'adaptation qu'il propose

Quartier Stöckacker Süd, Berne (BE), 2019 Un bon exemple de quartier densément bâti avec une valorisation écologique et une gestion des eaux

Plan d'aménagement Giessen, Dübendorf (ZH), 2015 Un exemple de plan d'aménagement qui intègre la végétalisation des toitures et la rétention d'eau

« Les quartiers verts s'inscrivent parfaitement dans le concept de ville-éponge, une vision urbaine visant à réduire la consommation de surfaces, à gérer naturellement les eaux de pluie et à lutter contre les effets du réchauffement climatique. Le Parco Casarico n'est qu'un début : il y a encore beaucoup à faire. »

Gastone Boisco, commune de Sorengo

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Le projet concourt à réduire les îlots de chaleur. Les surfaces perméables, les toits végétalisés et les nombreuses plantations favorisent l'évaporation de l'eau, réduisant ainsi la température dans le quartier. Le développement du quartier, constitué de six immeubles résidentiels, a été pensé de sorte à utiliser efficacement les eaux de pluie. Des bassins de rétention, des jardins pluviaux et des toits végétalisés permettent l'infiltration, la rétention et la purification

A4. Plan d'aménagement – Bulle FR

Cour du Cycle d'Orientation et du Collège du Sud : une cour respectueuse du climat

Descriptif

Le réaménagement de la cour du « Collège du Sud et du Cycle d'Orientation » à Bulle constitue un exemple significatif d'adaptation au changement climatique en milieu urbain. Ce projet a été développé pour transformer une zone imperméable en un lieu de rencontre, de détente et d'éducation à l'environnement dans l'enceinte d'un collège.

l'infiltration de l'eau. Cette approche contribue à atténuer les effets des vagues de chaleur et à améliorer le confort thermique des usagers.

Titre du projet : CAMPUS – Assainissement et réaménagement de la cour du Cycle d'orientation et du Collège du Sud à Bulle

Année : 2024

Mandant : Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du Cycle d'orientation et Etat de Fribourg, Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), Service des bâtiments (SBat)

Mandataire : RBCH Architectes SA, Bulle et MG Associés Sàrl, Vuissens

Contact : sbat@fr.ch

→ [Lien vers le projet](#)

« Dans ce nouvel écrin, la cour respire et invite à la rencontre dans un lieu de vie partagé et accueillant. »

Théo Lambert, architecte paysagiste DEP, MG associés sàrl

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Le projet s'est concentré sur la réduction des surfaces imperméables, l'augmentation de la végétalisation et l'intégration d'éléments paysagers favorisant la biodiversité et la résilience climatique. Le lieu a été largement végétalisé avec des arbres (pins, érables, chênes) et des prairies naturelles. Cette végétation contribue à l'absorption de l'eau de pluie, à la réduction des îlots de chaleur et à la création d'habitats pour la faune locale. En outre, un jardin d'infiltration a été créé afin d'absorber l'eau de pluie sur place, ce qui réduit le risque d'inondation et améliore la qualité de l'eau. Les surfaces asphaltées ont été réduites au minimum afin de limiter le réchauffement de la ville et de favoriser

Autres exemples

Cour de Reposieux, Monthey (VS), 2024 Autre exemple de transformation d'une cour d'école en Valais

Rue des Aubépines, Sion (VS), 2024 Requalification urbaine d'une rue en profitant d'autres opportunités

UrbanSkate®, Carouge (GE), 2024 Transformation d'une surface bétonnée en un espace vert

Espace Mont-Blanc, Martigny-Bourg (VS), 2021 Transformation d'un ancien parking en un espace vert accessible au public

A5. Planification thématique – Binningen BL

Le plan d'action de la commune de Binningen : une planification proactive et thématique

Descriptif

Ce plan d'action thématique a été élaboré afin de faire en sorte que le territoire communal soit mieux adapté au changement climatique. Il met en lumière les domaines dans lesquels la commune doit agir. Il s'articule autour d'éléments centraux, à savoir l'aménagement d'espaces ouverts adaptés au climat avec des arbres apportant de l'ombre, la désimper-méabilisation des surfaces et la préservation des zones de fraîcheur.

turelles. Des systèmes de végétalisation ont ensuite été développés pour les bâtiments communaux. Mais surtout, elle a transformé un ancien réservoir de mazout en réservoir d'eau de pluie destiné à l'irrigation, ce qui lui a permis d'économiser de l'eau potable et de réduire ses coûts. En juin 2025, Binningen a obtenu le label bronze de Villeverte Suisse. Ce projet se distingue également par l'implication de la population dans la mise en œuvre des mesures – des élèves ont par exemple planté un arbre. Les plus jeunes ont ainsi été sensibilisés à la nécessité de s'adapter au changement climatique, de renforcer la biodiversité et de lutter contre les îlots de chaleur.

Titre du projet : « Massnahmenplan Klimaanpassung »

Année : 2022

Mandant : Commune de Binningen

Mandataire : Planar AG

Contact : info@binningen.bl.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Indice de qualité des sols, Région Morges (VD), 2022 Planification thématique permettant de valoriser et de préserver les fonctions du sol

Stratégie de végétalisation et feuille de route, Nyon (VD), 2024 Exemple de bonnes pratiques en matière d'aménagement d'espaces ouverts au niveau communal

Stratégie climatique 2050 – volet « Adaptation au changement climatique », Bienne (BE), 2024 Accent mis sur des principes stratégiques et des mesures clés

« Le plan d'action pour l'adaptation au changement climatique n'est pas qu'un bout de papier. Il contribue concrètement à ce que la population continue à se sentir bien dans le village, même quand les étés seront plus chauds et plus secs. Il indique par exemple comment faire un usage intelligent des eaux de pluie pour arroser les plantes pendant les longues périodes de sécheresse et que celles-ci puissent fournir de l'ombre. »

Andreas Pecnik, commune de Binningen

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Le plan d'action montre comment une commune peut relever les défis du changement climatique grâce à une planification, au déploiement de mesures et à la mobilisation. Le plan se concentre sur la réduction de l'imperméabilisation des sols, la préservation des zones de fraîcheur, la promotion d'une végétalisation adaptée et l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des eaux de pluie. La commune a par exemple mis en place une stratégie de végétalisation innovante. Elle a commencé par planter des espèces végétales respectueuses du climat afin d'améliorer la qualité de l'air et de créer des zones d'ombre na-

A6. Procédure d'appel d'offres – Lucerne LU

Quartier Reussbühl West à Lucerne : un cahier des charges qui tient compte des objectifs climatiques

Descriptif

Le quartier Reussbühl West fait partie intégrante du futur centre urbain de Lucerne Nord. Parce que les résultats d'une planification urbanistique test réalisée en 2016 ne répondaient pas pleinement aux attentes, le maître d'ouvrage CKW a lancé en 2022 un mandat d'études parallèles en deux étapes. Des équipes pluridisciplinaires ont d'abord soumis neuf contributions urbanistiques, parmi lesquelles cinq idées ont été approfondies ; un projet a finalement été retenu. Il apportait des réponses novatrices à la prise de conscience accrue du climat urbain, de la biodiversité en ville et de la gestion du patrimoine bâti.

« Au final, le long processus de développement de ce projet a été une chance, car il a permis d'intégrer la prise de conscience du concept de ville éponge et de l'étendre à tout le quartier. L'eau a une nouvelle utilité, puisqu'elle est agréable, sert de tampon climatique et améliore le cadre de vie. »

Katarina Nowak, gestion immobilière CKW

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Le cahier des charges de l'étude accordait une place importante au climat urbain et à la gestion des eaux de pluie. Les contributions ont notamment été évaluées à l'aide de simulations comparatives de l'impact sur le climat urbain et du calcul des flux d'eaux météorologiques. En faisant la part belle aux infrastructures bleues et vertes en tant qu'éléments régulateurs importants, le projet retenu a redonné sa place à la structure topographique, historiquement marquée par les zones humides à la confluence de la Reuss et de la Petite Emme. L'eau est collectée, acheminée vers l'espace extérieur du quartier et rendue acces-

sible. Cela permet de réduire les risques d'inondation et de créer des chemins, des places et des espaces extérieurs privés agréables et attrayants sur le plan climatique. Les appartements du rez-de-chaussée donnent directement sur des espaces verts, nichés au milieu d'un bosquet alluvial. Le positionnement des bâtiments résidentiels, les toits végétalisés et la végétation luxuriante au sol sont autant d'éléments qui favorisent la ventilation et améliorent le microclimat.

Titre du projet : Reussbühl West

Année : 2014 – en cours

Mandant : CKW

Mandataire : Salewski Nater Kretz Architekten, Office Of Living Things, Büro Dudler Espaces et mobilité, Durable Planung und Beratung, ecoptima Entwicklung · Raumplanung · Recht

Contact : info@ecoptima.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Projet pilote « Städtische Hochbauten optimieren », Zurich (ZH), 2019–2021 Intégration du climat urbain comme critère à part entière dans une procédure de concours

Mandats d'étude parallèles « Valorisation des quais de la Suze », Bienne (BE), 2020 Mention explicite des aspects climatiques dans un cahier des charges (p. ex. ch. 8.7)

Mandats d'étude parallèles « Réaménagement de la Place Robin », Vevey (VD), 2024 Rédaction d'un cahier des charges en vue d'un réaménagement mieux adapté aux enjeux climatiques

B1. Sensibilisation – Saint-Gall SG

« Grünes Gallustal » : pour une ville agréable
à vivre dotée d'une biodiversité importante

Descriptif

La vision d'avenir « Grünes Gallustal » est une initiative de la population : en mars 2022, un groupe engagé de Saint-Gall a présenté un plan de développement de 1 555 pages. Commandée par le WWF de Saint-Gall, cette étude présente quatorze mesures concrètes que la ville pourrait déployer pour s'adapter au réchauffement climatique, promouvoir la biodiversité et revaloriser son espace urbain sur le plan écologique. Les mesures proposées vont d'améliorations ponctuelles (plantation d'arbres, désimperméabilisation de parkings) à des projets à plus large échelle (renaturation de ruisseaux ou utilisations intermédiaires). Quelques 90 visualisations avant/après mettent en lumière le potentiel de la ville.

formée en un espace de 12 500 m² avec des arbres, des arbustes, des prairies, des îlots de sable et des lieux propices aux interactions. Il sert d'espace de détente et de lieu de rencontre pour les habitants du quartier. Et le projet « Grünes Gallustal » a été source d'inspiration pour d'autres, par exemple le parc de plantes comestibles situé sur la toiture d'autoroute à Stephanshorn ou encore la mise à ciel ouvert du ruisseau de Burgweiher à l'ouest de la ville.

Titre du projet : « Grünes Gallustal »

Année : 2022

Mandant : WWF Saint-Gall

Mandataire : Association Grünes Gallustal, avec le soutien de GSI-Architekten et de vingt spécialistes

Contact : info@gruenesgallustal.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Le tour guidé « Schwammstadt WinterTour », Winterthour (ZH), depuis 2024 : Explication du cycle local de l'eau et de ses effets sur le climat, la nature et la qualité de vie

Acclimatation : un développement urbain adapté au changement climatique, Sion (VS), depuis 2014 : Sensibilisation des décideurs politiques et de la population aux bonnes pratiques, par le biais d'événements

« Klimabäume der Stadt », Schaffhouse (SH), depuis 2023 : Soutien financier accordé aux propriétaires privés et institutionnels pour la plantation d'arbres

« Le modèle de Saint-Gall montre que des zones urbaines proches de la nature et résilientes sur le plan climatique peuvent voir le jour grâce à des efforts conjoints. Par exemple, grâce au soutien du Fonds pionnier Migros, nous pourrions à l'avenir partager notre méthodologie et nos expériences avec d'autres communes suisses. »

Regula Geisser, association Grünes Gallustal

Lien avec l'adaptation au changement climatique

L'association « Grünes Gallustal » s'est fixé pour objectif de mettre en œuvre progressivement les quatorze mesures. Elle conseille la ville et le canton, apporte des idées dans le cadre de consultations publiques et sensibilise la population à la valorisation écologique de la ville et à la protection des personnes et de la nature contre le réchauffement. Le « Bach Areal », près de la gare de St. Fiden, est un projet pilote emblématique : une friche a été trans-

B2. Participation – Sierre VS

Sous les platanes, la place :
aménagement temporaire participatif

Descriptif

La place de la gare de Sierre a longtemps été un lieu fonctionnel, dominé par la circulation des bus et sans qualité d'accueil. Afin de valoriser son potentiel, la ville a lancé en 2020 un vaste processus participatif. Les riverains, les associations, les commerces, les institutions et les passants ont été invités à participer aux différentes étapes, de l'analyse à la conception collective puis à la mise en œuvre. Trois scénarios, allant d'une place quasiment inchangée à une zone entièrement piétonne, ont été testés à l'échelle 1:1. Les réactions de la population ont abouti à un consensus : la place doit rester sans voitures et devenir un lieu de rencontre vivant et inclusif au cœur de Sierre.

« Ce que je retiens de la transformation de la place de la gare : ce projet a permis de fédérer l'énergie positive et les idées de la population, et d'agir de manière simple et directe. »

Pierre Berthod, ville de Sierre

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Le projet contribue de manière significative à l'adaptation au changement climatique. Grâce à la désimperméabilisation des surfaces, à l'agrandissement des pieds d'arbres et à la plantation d'arbres supplémentaires, des zones ombragées et rafraîchissantes ont vu le jour, réduisant ainsi les îlots de chaleur urbains. Les eaux de pluie peuvent mieux s'infiltrer, grâce à quoi les surfaces agissent

comme une éponge. La réduction du trafic motorisé diminue le bruit, les polluants et les risques d'accident, tout en favorisant la mobilité active. L'approche progressive et expérimentale a permis d'économiser les ressources et de tester des solutions durables.

Titre du projet : « Aménagement temporaire participatif – Sous les platanes, la place »

Année : 2020–2023

Mandant : Atelier OLGa

Porteur du projet : Ville de Sierre

Contact : services.techniques@sierre.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Participation en faveur du climat en ville : seniors et prévention des canicules, Aarau (AG), Coire (GR), Langenthal (BE) et Kôniz (BE), depuis 2024

Développement d'un outil participatif impliquant les personnes âgées afin de planifier et de hiérarchiser les mesures efficaces et adaptées pour lutter contre la chaleur en milieu urbain

« Klima-Idee », Thoun (BE), 2024 Processus participatif permettant à la population de soumettre des idées pour l'adaptation au changement climatique et de définir collectivement les priorités

Participation des enfants, Kriens (LU), 2023 Projet qui implique activement les enfants dans les processus de planification afin de prendre en compte leurs idées en matière d'adaptation au changement climatique

B3. Collaboration – Genève GE

Atelier Communes & climat, canton et communes

Descriptif

Depuis 2019, les Ateliers Communes & Climat accompagnent les communes genevoises dans la mise en œuvre de mesures visant à relever les défis posés par le changement climatique. Lancés dans le cadre du programme pilote « Adaptation aux changements climatiques » de l'OFEV, ils s'inscrivent dans le Plan climat cantonal 2030. Organisés une fois par mois environ, ils favorisent l'échange d'expériences et l'appropriation d'outils méthodologiques sur différents thèmes. À la fin de l'année, un atelier-bilan réunit toutes les communes afin d'évaluer les enseignements tirés et d'élaborer ensemble le programme de l'année suivante. Les ateliers se déclinent en trois formats complémentaires : conférences en présentiel, webinaires interactifs et excursions thématiques sur le terrain. Ils permettent aux communes genevoises d'élargir leurs compétences et d'acquérir des outils concrets pour intégrer les questions climatiques à leurs politiques locales.

leur permettant de comprendre, d'anticiper et de gérer les risques induits par le changement climatique, tels que les îlots de chaleur, les fortes précipitations ou la gestion et la préservation des sols. Les ateliers concilient bases théoriques et exemples concrets, afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre des solutions. Ils leur présentent aussi un certain nombre de leviers pratiques (excursions sur place pour observer les effets des vagues de chaleur et identifier les réponses possibles, possibilités de financement et de partenariat existantes pour soutenir des projets locaux, etc.).

Titre du projet : Ateliers Communes & climat

Année : 2019–en cours

Mandataire : Latitude Durable Sàrl

Mandant : Direction de la durabilité et du climat (DDC),
Département du territoire, État de Genève

Contact : durabilite-climat@etat.ge.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Échange sur le climat entre les communes de Baden et d'Aarau (AG), 2023 Organisation de visites guidées afin d'échanger sur le climat

Association Birsstadt et son plan d'action (BL et SO), 2024 Élaboration d'un plan d'action collectif des dix communes pour lutter contre le changement climatique

« Dialog Luzern – mitmachen, mitreden, mitdiskutieren » (LU), 2023 Plateforme visant la participation de la population et la collaboration avec l'administration municipale de Lucerne

« En tant que petite commune, nous profitons énormément de ces ateliers pour avancer dans la mise en œuvre du Plan climat cantonal, qui est complexe. La grande qualité des intervenants et la diversité des formats en font une source d'information précieuse, favorisant à la fois les synergies entre les communes et le dialogue avec le canton. »

Simona Korff, commune de Meinier GE

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Les Ateliers Communes & climat aident les communes genevoises à prendre en compte les objectifs climatiques à l'échelon local. Ils leur donnent les outils

B4. Processus de garantie de la qualité – Köniz BE

Plateforme « Freiraum » et groupe spécialisé « Désimperméabilisation »

Descriptif

Plateforme « Freiraum » : La plateforme Freiraum réunit les experts chargés des espaces publics au sein de l'administration et encourage la collaboration par-delà les disciplines et les différentes phases. Elle se compose de représentants des domaines de l'aménagement du territoire, des transports et de l'entretien, de l'environnement et du paysage, de la gestion des biens, des services communaux, de la culture, de la formation, des institutions sociales et du sport. Les cinq directions de la commune y sont ainsi représentées. La mission de la plateforme est de recenser de manière exhaustive les besoins en matière d'espaces publics, de représenter les intérêts à différents niveaux (stratégie, planification, conception, réalisation, exploitation) et de les regrouper en un cycle de processus.

nant à la commune grâce à de menus travaux faciles à réaliser. La mise en œuvre est ensuite assurée par les services compétents.

Lien avec l'adaptation au changement climatique

La commission Climat et énergie de la commune s'occupe de la réduction des émissions et de la diminution du CO₂ sur le plan stratégique. En complément, des mesures sont élaborées au sein de la plateforme « Freiraum » et du groupe spécialisé « Désimperméabilisation ». Ainsi, des améliorations peuvent être planifiées et réalisées de manière interdisciplinaire.

« L'espace public doit faire l'objet d'une plus grande attention dans l'agglomération. Comparativement aux espaces publics, la part des surfaces privées bâties est très élevée. La présence de centres attractifs, dotés d'une identité propre et offrant une grande qualité de vie, est un facteur important pour l'attractivité d'un site. »

Marc Maurer, commune de Köniz

Groupe spécialisé « Désimperméabilisation » : Le groupe est composé de spécialistes de la planification du trafic, de la végétalisation, de la protection des eaux, de l'immobilier, de la réalisation et de l'entretien, et de personnes issues de l'administration. Son objectif est de mutualiser les connaissances, ceci afin d'améliorer le microclimat et, si possible, la biodiversité dans les rues et sur les places appartenant

Titre du projet : Plateforme « Freiraum » et groupe spécialisé « Désimperméabilisation »

Année : début 2022 / 2023

Mandataire : administration communale

Mandant : Conseil communal Köniz

Contact : info@koeniz.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Commission « RAUV Freiraum », Root (LU), depuis 2022 Commission chargée de garantir la qualité des espaces ouverts et d'assurer un développement durable

Organisation « Umwelt und Klima », Winterthur (ZH), en cours Structure composée de trois instances (une commission et deux groupes spécialisés) pour les niveaux stratégique et opérationnel



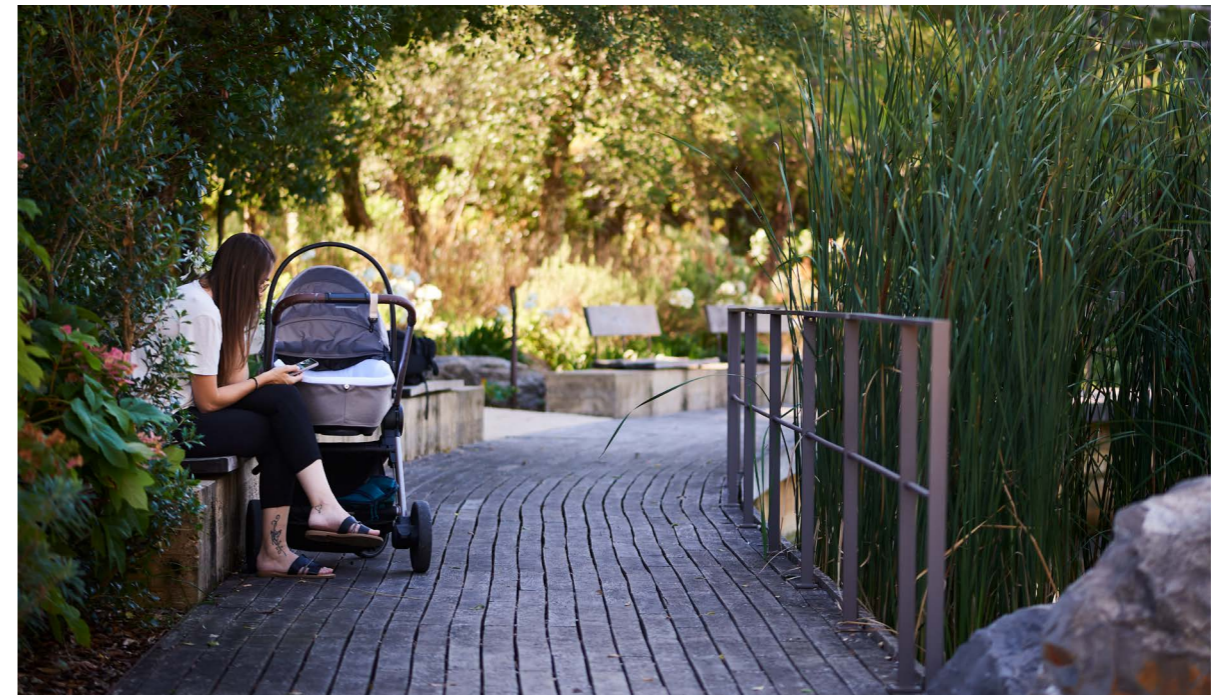
La végétation rafraîchit l'air et améliore le microclimat au sein du quartier.

Les habitantes et habitants profitent des zones d'ombre et de l'air frais dans les espaces extérieurs.

Sorengo TI



Une gestion de l'eau exemplaire : un étang en plein cœur du quartier.



B5. Adaptations post projet – Weesen SG

Réfection de la Büelstrasse :
petites transformations, grands effets

Descriptif

La commune de Weesen s'efforce d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans ses projets, en tant que paramètre à prendre en compte. Lors des travaux de réfection de la Büelstrasse, une collaboration spontanée a vu le jour entre le service des canalisations, la voirie et un préposé à l'entretien des arbres. Elle a débouché sur une adaptation minime, mais efficace, de la réfection de la rue et a ainsi permis d'améliorer l'infiltration des eaux de pluie et la santé des arbres. La Büelstrasse nécessitait diverses rénovations : la surface goudronnée était inégale et fissurée. Les conduites étaient anciennes et ont été équipées d'un système de séparation

Lien avec l'adaptation au changement climatique

La rénovation de la Büelstrasse à Weesen met en lumière comment de petites adaptations peuvent contribuer à un aménagement du territoire adapté au climat. Les joints ouverts des pavés favorisent l'infiltration des eaux pluviales, ce qui réduit la charge sur les canalisations et améliore la gestion locale de l'eau. La fosse de plantation continue permet un développement sain des racines ; les arbres restent stables sur le long terme, fournissent plus d'ombre et contribuent au rafraîchissement de l'espace urbain. La combinaison d'une structure de chaussée sensible à l'eau et d'une végétalisation ciblée est un parfait exemple de la manière dont les villes peuvent intégrer des mesures durables dans leurs infrastructures afin de devenir plus résilientes.

Titre du projet : Umsetzung Blaue Massnahme :
Sanierung Büelstrasse

Année : 2024

Mandant : Commune de Weesen / SAK

Mandataire : Raymann AG / De Zanet AG

Contact : gemeinde@weesen.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Action « Stadtbäume für Dietikon », Dietikon (ZH), 2023 Amélioration de zones urbaines par l'encouragement de plantation d'arbres

Projet « Dr nöi Breitsch », Breitenrainplatz, Viktoriaplatz, Rodtmattstrasse, Berne (BE), 2023 Intégration et mise en œuvre de mesures climatiques qui n'étaient initialement pas incluses dans la planification

« Si les mesures d'adaptation au changement climatique peuvent être intégrées dans des projets qui sont de toute façon nécessaires, les coûts supplémentaires sont négligeables. Installer une grande fosse de plantation plutôt que cinq petites était non seulement plus simple, mais aussi moins coûteux. »

Bruno Huber, commune de Weesen

des eaux météoriques. Après le réaménagement du parvis de l'église avec des pavés, certains ont souhaité que l'ancien revêtement bitumé devant l'église réformée soit lui aussi remplacé. La place réaménagée devait non seulement être fonctionnelle, mais aussi inviter à la détente avec ses châtaigniers et ses bancs. Les pavés ont été posés avec des joints ouverts, une fosse de plantation continue a été créée et un système d'évacuation des eaux a été installé pour éloigner des arbres l'eau contaminée par le sel de déneigement.

B6. Soutien – Schaffhouse SH

« Aktion Klimabäume » : un projet pilote du programme d'encouragement « Natürlich Schaffhausen »

Descriptif

Face au changement climatique, les arbres ont plus d'un atout : ils apportent de l'ombre, rafraîchissent l'air, fixent le CO₂ et produisent de l'oxygène. Pour qu'ils puissent déployer leur plein potentiel en faveur du climat urbain, ils doivent être plantés sur un maximum de surfaces, privées ou publiques. Pour l'administration, cela implique donc non seulement de prendre des mesures dans les zones urbaines, mais aussi d'impliquer la population et les milieux économiques. Et c'est là que l'« Aktion Klimabäume » entre en jeu : depuis 2024, la ville de Schaffhouse aide les particuliers, les entreprises et les institutions à planter des arbres sur leur terrain. La subvention couvre 50 % du coût des arbres, mais au maximum 700 francs par arbre. Plus de 40 arbres ont d'ores et déjà été plantés – un premier pas vers une ville adaptée au climat.

« Planter des arbres est un moyen efficace d'adapter notre ville aux conséquences du changement climatique. »

Nora Marty, service des espaces verts
de la ville de Schaffhouse

Mais ce n'est qu'un début, car l'« Aktion Klimabäume » est en réalité une phase pilote pour un programme de conseil et d'encouragement plus global. Outre la plantation d'arbres, d'autres mesures d'adaptation seront soutenues. Le programme d'encouragement « Natürlich Schaffhausen » est en cours d'élaboration. La ville est donc ouverte à toutes les idées et suggestions et cherche à dialoguer avec des maîtres d'ouvrage potentiels.

Lien avec l'adaptation au changement climatique

Les arbres ont un rôle moteur à jouer dans l'adaptation des villes au changement climatique, car ils apportent de l'ombre, refroidissent l'air et agissent comme des réservoirs d'eau naturels. Selon certaines études, un arbre bien établi peut faire baisser la température de l'air jusqu'à 8,7 °C. L'effet rafraîchissant est perceptible jusqu'à 20 mètres du tronc. La participation active des particuliers, des entreprises et des institutions peut considérablement renforcer l'effet sur le climat urbain.

Titre du projet : « Aktion Klimabäume »

Année : depuis 2024

Mandant : Service des espaces verts de la ville de Schaffhouse

Contact : gruen.schaffhausen@stsh.ch

→ [Lien vers le projet](#)

Autres exemples

Projet « Voisines fleuries ! », exemple dans différentes communes, depuis 2021 Accompagnement de communes dans la création de prairies fleuries riches en espèces

Projet pilote « Schatten für Kinder und Klima », exemple de Lenzburg (AG), en cours Soutien aux communes via du conseil / un suivi dans la mise en œuvre de mesures d'ombrage

Chapitre C

Exemples de dispositions de référence à l'intention des communes

Ce chapitre dresse un inventaire des dispositions légales relatives à l'adaptation au changement climatique, afin de donner un aperçu du cadre existant. Il s'agit uniquement d'exemples donnés afin de servir de guide dans les réflexions et les démarches menées à l'échelon communal. En effet, les communes ont la possibilité de définir une multitude de conditions pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, dans leurs bases juridiques et de planification. Elles peuvent également consulter les dispositions de référence de l'office fédéral de l'environnement (rapport « Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie », OFEV 2023).

Remarques

Ces dispositions proviennent de différents règlements communaux, lesquels ne sont pas tous nécessairement au même stade : certains se trouvent encore à l'état de projet, tandis que d'autres ont été soumis au Conseil communal pour adoption ou transmis au canton pour approbation, voire ont déjà été approuvés par le canton. La Confédération est consciente de la diversité des législations cantonales et communales ainsi que des particularités régionales pouvant influencer la mise en œuvre et l'interprétation des normes. Cette liste ne prétend pas être exhaustive ni applicable de manière uniforme à l'ensemble du territoire. Il appartient aux actrices et acteurs de vérifier les prescriptions en vigueur localement et de consulter les autorités compétentes pour toute démarche réglementaire ou administrative.

Ce catalogue se veut être une source d'inspiration pour les actrices et acteurs qui souhaitent réviser ou adapter leur planification communale. Il est le fruit d'ateliers et des remarques formulées par les communes. La terminologie varie selon les cantons, la législation et la langue. Cette publication n'a pas pour objectif de créer un consensus au niveau fédéral, mais vise à informer sur des articles réglementaires issus de différentes régions et pouvant servir d'exemple. Il s'agit d'extraits d'articles jugés particulièrement intéressants lors de la rédaction de la présente publication. D'autres éléments des règlements mentionnés peuvent être pertinents. N'hésitez pas à nous faire parvenir d'autres bons exemples dont vous auriez connaissance afin d'enrichir la base de données.



C1. Adaptation au changement climatique – Horw LU

Règlement communal d'urbanisme, art. 44a

L'article crée un cadre général visant à encourager l'adaptation au changement climatique dans certaines zones de la commune et par certains biais. La commune pourra ainsi piloter les projets de construction de manière plus ciblée, en particulier dans les zones sensibles sur le plan climatique. En imposant des conditions claires et ambitieuses pour l'octroi des permis de construire, elle permettra aux nouveaux projets de construction sis sur son territoire d'être mieux adaptés au changement climatique. La commune va même encore plus loin, en prévoyant la possibilité d'exiger une analyse climatique.

Extrait

¹ Afin de réduire la charge thermique dans les bâtiments et les espaces extérieurs et de favoriser la ventilation des zones urbanisées, l'autorité compétente peut assortir les permis de construire suivants de conditions :

- immeubles d'habitation de plus de six logements dans les plans d'aménagement et de construction,
- dans les zones du centre, les zones d'activité, les zones d'activité et d'habitation ainsi que les zones d'habitation et d'activité,
- dans les zones particulièrement touchées par l'effet d'îlot de chaleur, les zones importantes de production d'air froid et les axes de ventilation ayant été identifiés par l'analyse climatique cantonale.

² Les conditions prévues à l'al. 1 peuvent porter sur les domaines suivants :

- position et situation des bâtiments et installations,
- choix des matériaux et couleurs des revêtements,
- végétalisation des façades,
- ombrage naturel et technique,
- emplacement et type de plantation,
- accès à l'eau.

³ Pour définir les conditions énoncées à l'al. 2, une analyse microclimatique et un concept d'adaptation au changement climatique peuvent être exigés du maître d'ouvrage. Le Conseil municipal règle les modalités de détail.

C2. Pleine terre – Pully VD

Mise en place d'une zone réservée communale, art. 3

Afin de protéger la qualité des sols dans les zones à bâtir, cet article définit un principe simple et efficace qui s'applique à l'ensemble du territoire communal. Il vise à préserver les sols naturels dans les zones à bâtir. Il prescrit un indice d'au moins 50 %, ce qui signifie que la moitié de chaque parcelle doit rester à l'état naturel. Il explique également ce qu'il faut entendre par « pleine terre ». Cela favorise l'infiltration de l'eau, préserve la vie du sol, soutient la biodiversité et atténue la formation d'îlots de chaleur.

Extrait

¹ Lors de toute nouvelle construction ou de tout agrandissement d'un bâtiment existant impliquant une emprise supplémentaire sur le sol, un pourcentage de 50 % de pleine terre doit être respecté.

² Est considéré comme pleine terre la partie de la parcelle dont le sol est :

- libre de toute construction en surface ou en sous-sol ;
- libre de revêtement, perméable ou imperméable tel que bitume, dalles, gravier, grilles-gazon, à l'exception de chemins piétonniers secondaires d'une largeur maximale de 1,20 m ;
- non couvert par une structure hors-sol (porte-à-faux, balcons, etc.), à l'exception des avant-toits usuels des bâtiments.

C3. Indice de surface verte – Schaffhouse SH

Règlement communal d'urbanisme,
art. 24a, en cours d'élaboration

L'indice de surface verte indique la part minimale d'espaces verts qui doit être conservée sur un terrain, en particulier dans les zones où des maisons ou des bâtiments sont construits. Actuellement, de nombreux règlements sont assortis d'outils de ce type. Ce qui est particulièrement intéressant ici, c'est qu'au moins 50 % de ces surfaces vertes doivent être préservées ou aménagées de sorte à revêtir une haute valeur écologique. Par ailleurs, les sous-sols ne sont pas autorisés en dessous des surfaces vertes calculées.

Au final, les projets de construction doivent être réalisés sur au maximum la moitié d'un terrain et les sous-sols ne peuvent être construits que sous un volume bâti. Cela permet de préserver la qualité du sol et d'obtenir des espaces extérieurs de grande valeur.

Extrait

¹ Aucune construction partiellement ou entièrement souterraine n'est autorisée dans la surface verte prise en compte.

² La moitié de l'indice de surface verte doit être préservée ou aménagée de sorte à revêtir une haute valeur écologique, par exemple avec des petites structures telles que des tas de branches et de pierres, des haies et des arbustes ainsi que des éléments servant à relier les espaces verts entre eux. Seules des plantations adaptées au site et figurant sur la liste de la ville de Schaffhouse peuvent y être plantées.

C4. Plantation d'arbres obligatoire – Hausen AG

Règlement communal d'urbanisme,
art. 51

Cet article encourage l'adaptation au changement climatique en imposant la plantation d'arbres lors de nouvelles constructions, de reconstructions ou de changement d'affectation des sols important. Il s'agit d'un dispositif ambitieux, puisqu'il s'applique à toutes les parcelles de plus de 300m² et exige la plantation d'essences à fort potentiel de croissance.

En exigeant un nombre minimum d'arbres proportionnel à la surface non bâtie, cet article garantit une intégration écologique systématique des projets de construction et renforce ainsi l'adaptation des zones concernées au changement climatique. Les arbres apportent de l'ombre, favorisent la rétention d'eau dans les sols et fixent le CO₂.

Extrait

¹ Pour les nouvelles constructions, les constructions de remplacement et les changements d'affectation de 10 % ou plus, il faut prévoir au moins un grand arbre ou deux arbres de taille moyenne par 300 m² de surface de terrain non couverte par un bâtiment.

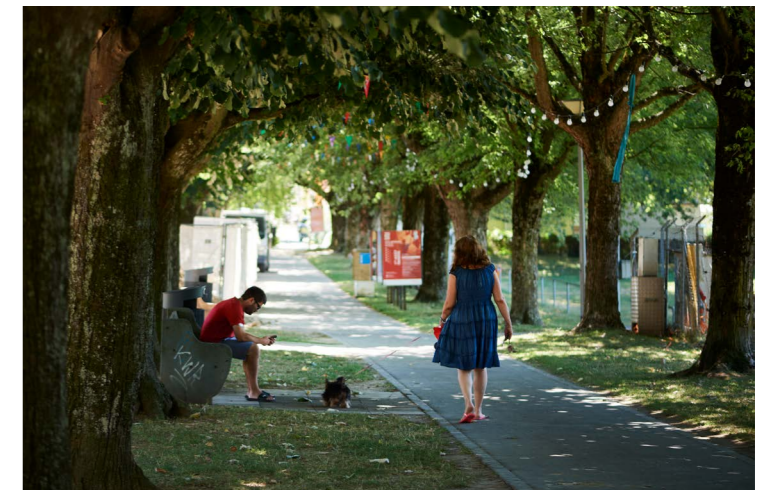
² Par « grand arbre », on entend un arbre atteignant au moins 12 m de hauteur. Par « arbre de taille moyenne », on entend un arbre atteignant entre 7 m et 12 m de hauteur.

Renens VD



Une famille profite d'un coin d'ombre et de fraîcheur au milieu de la ville.

Une fontaine au centre de la commune pour se rafraîchir naturellement durant les fortes chaleurs.



Les allées ombragées et végétalisées favorisent la mobilité douce au centre-ville.

C5. Gestion des eaux de pluie – Aarau AG

Prescriptions particulières du « Plan d'aménagement Erlinsbacherstrasse », art. 31, en cours d'élaboration

Cet article impose le stockage local des eaux de pluie et leur réutilisation. Au lieu de les rejeter rapidement dans les cours d'eau ou les égouts, il s'agit ici de favoriser leur infiltration dans les sols. Cela contribue à réduire le risque d'inondation et à protéger les habitats naturels.

Cette approche permet d'une part de mieux gérer les fortes précipitations, de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique, d'autre part de contribuer à la protection de la qualité de l'eau. L'article aide les communes à s'adapter efficacement aux défis climatiques actuels et futurs puisque les mesures doivent être prises en compte dès la phase de planification du projet.

Extrait

¹ Les eaux pluviales tombées à l'intérieur du périmètre doivent être collectées, stockées et réutilisées grâce à des mesures appropriées.

² L'excédent d'eau doit en priorité s'infiltrer dans le périmètre en question. L'évacuation vers des eaux de surface n'est autorisée qu'en cas de fortes pluies, à titre de décharge ponctuelle.

C6. Choix des matériaux et couleurs – Lucerne LU

Règlement communal d'urbanisme, art. 75, en cours d'élaboration

Cet article promeut l'utilisation de matériaux et de couleurs à faible absorption de chaleur, car cela permet de garder les bâtiments et les espaces extérieurs plus frais. Il soutient également toutes les mesures qui apportent de l'ombre, qu'il s'agisse d'éléments naturels (arbres, plantes) ou de solutions techniques (voiles d'ombrage, pergolas). Enfin, il encourage la végétalisation des façades et l'accès à l'eau.

Extrait

¹ Afin de réduire les fortes chaleurs dans les bâtiments et les espaces extérieurs, des directives peuvent être émises concernant le choix des matériaux et la couleur des surfaces à faible absorption de chaleur, l'ombrage technique et naturel, la végétalisation des façades à partir du sol et l'accès à l'eau (ruisseaux, fontaines, jeux d'eau).

C7. Toits plats – Winterthour ZH

Règlement communal d'urbanisme, art. 74a,
et fiche d'information

Cet article impose la végétalisation écologique des toits plats, même lorsque des installations solaires s'y trouvent déjà. Cela contribue à rafraîchir les bâtiments, à retenir les eaux pluviales ainsi qu'à favoriser la biodiversité et la diversité des espèces.

Extrait

¹ Les parties des toits plats qui ne sont pas utilisées comme terrasses praticables doivent être végétalisées de manière écologique, avec une couche végétale suffisamment épaisse et capable de retenir l'eau. Les installations solaires ne dispensent pas, en principe, de cette obligation.

C8. Aménagement des places de stationnement pour véhicules – Reinach BL

Règlement communal d'urbanisme,
art. 24, et directive

Cet article dispose que les parkings doivent être non imperméabilisés et donc permettre l'infiltration des eaux. Cela contribue à réduire le ruissellement de surface, à favoriser l'infiltration naturelle et à réduire la surchauffe des sols.

Il exige également que des arbres adaptés soient plantés dans les grands parkings. En effet, ceux-ci fournissent de l'ombre, rafraîchissent les environs, améliorent le confort thermique et fixent le CO₂. En combinant sols perméables et végétation, cet article promeut une approche intégrée et efficace économiquement.

Extrait

⁵ Les places de stationnement à ciel ouvert ne sont en principe pas imperméabilisées, c'est-à-dire qu'elles permettent l'infiltration des eaux et sont donc propices à l'apparition de végétation spontanée. Les parkings collectifs de six places ou plus doivent être agrémentés d'un nombre approprié d'arbres à haute tige adaptés au site et disposés de manière judicieuse.

C9. Garantie bancaire – Emmen LU

Règlement communal d'urbanisme, art. 9

Ce type de disposition oblige les maîtres d'ouvrage à présenter une garantie bancaire pour les grands terrains, afin de garantir la réalisation complète et conforme aux prescriptions des aménagements extérieurs.

Cela permet d'une part d'éviter que les aménagements extérieurs – et donc l'adaptation au changement climatique – soient négligés, d'autre part de s'assurer qu'un certain montant sera alloué à la qualité de l'aménagement des espaces verts.

Extrait

¹³ Pour les projets concernant une superficie supérieure à 800 m², la commune peut exiger une avance sur frais et / ou la présentation d'une garantie bancaire afin de garantir la réalisation des aménagements extérieurs.

C10. Mesures incitatives visant la réduction des îlots de chaleur – Ascona TI

Règlement communal et ordonnance sur l'octroi d'aides financières destinées aux économies d'énergie, à l'utilisation d'énergies renouvelables et à la mobilité durable, art. 16, et art. 36 ss.

Cet article du règlement (et son ordonnance d'application) soutient financièrement les actrices et acteurs qui mettent en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique. La commune peut verser la prime plusieurs fois au même propriétaire, pour différents usages (végétalisation, désimperméabilisation, etc.).

Extrait

Extrait Règlement communal Art. 16

¹ La commune peut accorder des incitations financières pour des travaux de construction contribuant à réduire les îlots de chaleur urbains.

² Le montant de l'incitation est calculé en fonction de la mesure, le montant minimal par mesure étant de 400 CHF et le montant maximal de 2 000 CHF.

³ Les mesures éligibles, le calcul des montants alloués et les conditions d'octroi des incitations sont régis par une ordonnance communale.

Extrait Ordonnance Art. 36 ss.

Champ d'application – art. 36

¹ Des incitations sont octroyées pour les travaux de construction visant à lutter contre les îlots de chaleur, tels que le remplacement de l'asphalte ou de surfaces similaires par des espaces verts, la végétalisation de façades existantes et nouvelles ou la végétalisation de toitures plates..

² Les travaux de construction pour lesquels des incitations sont octroyées doivent être préalablement approuvés selon une procédure prévue par le droit de la construction.

³ Des incitations sont accordées pour les surfaces existantes à partir de 20 m² et pour les nouvelles surfaces à partir de 40 m².

⁴ Des incitations sont octroyées pour les travaux qui sont conformes aux lignes directrices de la « Stratégie d'adaptation au changement climatique – Lutte contre les îlots de chaleur » élaborées par la Région-Énergie-Verbano.

Montant des incitations – art. 37

¹ Le montant octroyé pour le remplacement de l'asphalte ou de surfaces similaires par des espaces verts est de 40 CHF/m², avec un plafond de 2 000 CHF.

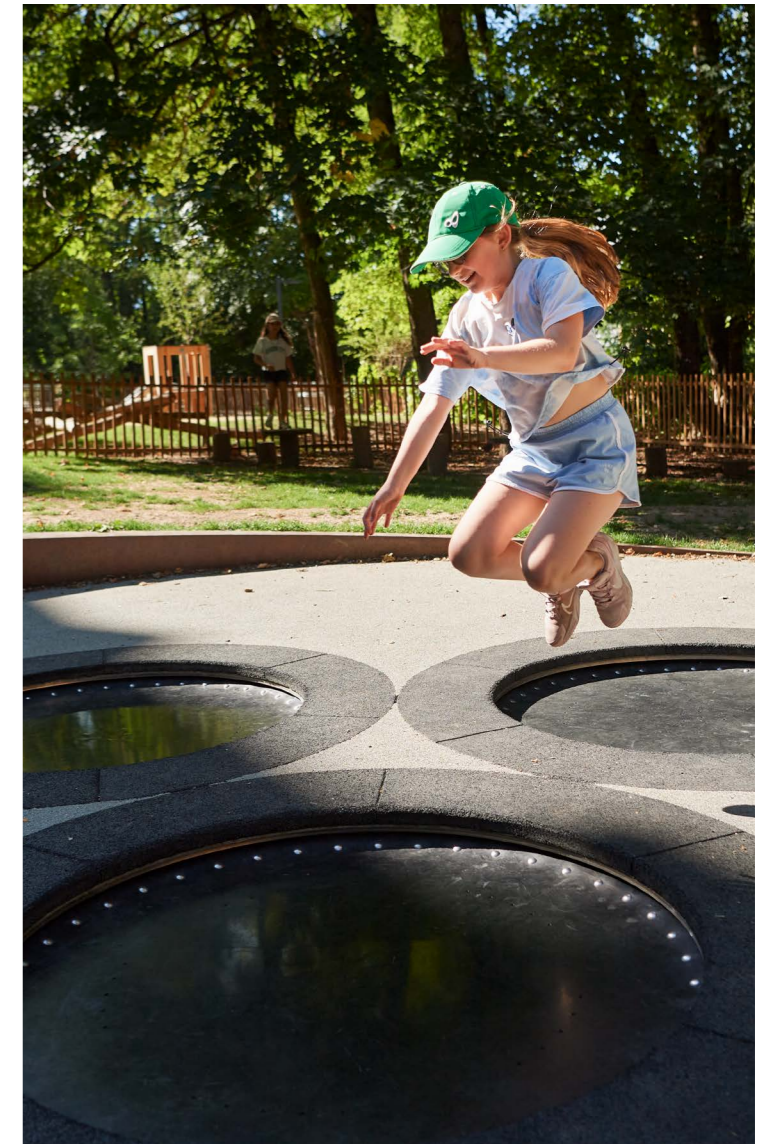
² Le montant octroyé pour la végétalisation des façades ou des toitures plates existantes est de 40 CHF/m², avec un plafond de 2 000 CHF.

³ Le montant octroyé pour la végétalisation des nouvelles façades ou toitures plates est de 10 CHF/m², avec un plafond de 2 000 CHF.



Un skatepark adapté au changement climatique – ou comment allier jeu et détente pour les petits et les grands.

Parcs arborés, coins ombragés : plaisir inégalé.



Les chemins ombragés sont propices à la détente pendant les canicules.



Carouge GE

Chapitre D

Exemples de dispositifs
de soutien et de financement

Que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, ou même grâce à des acteurs privés, de nombreuses initiatives visant à mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique existent. Cette liste ne se veut pas exhaustive, mais propose plutôt une sélection de dispositifs d'accompagnement (financements, conseils, études, etc.).

D1. Financement et soutien
au niveau fédéral

Financement

D.1.1	OFEV / Adapt+ / depuis 2025	Le programme Adapt+ soutient les mesures d'adaptation au changement climatique à l'échelle communale.
D.1.2	OFEN / SuisseEnergie / depuis 2018	SuisseEnergie soutient les communes dans les domaines des bâtiments, des énergies renouvelables, de la mobilité ou encore dans la mise en place d'installations ou de processus.
D.1.3	ARE / Programme d'encouragement pour le développement durable / depuis 2015	Le Programme d'encouragement pour le développement durable soutient des projets innovants portés par des institutions publiques et privées dans toute la Suisse, notamment en lien avec l'adaptation au changement climatique.
D.1.4	OFC / aides financières / en cours	Les aides financières de l'OFC promeuvent la culture du bâti, laquelle contribue à l'adaptation au changement climatique en favorisant des méthodes de construction durables, un développement urbain résilient et la préservation du patrimoine architectural historique.

Bases

D.1.5	OFEV / Adaptation aux changements climatiques – outil en ligne pour les communes / depuis 2023	Cet outil fournit aux communes des analyses de risques, des possibilités d'action concrètes ainsi que des exemples de réalisation d'autres communes.
D.1.6	OFEV / Conseils climatiques pour les communes / depuis 2024	Le programme climatique accompagne les villes et les communes en leur proposant des solutions orientées vers l'action, afin qu'elles puissent exploiter leur marge de manœuvre en matière de politiques climatique et énergétique, assumer leur rôle de modèle et se préparer aux changements.
D.1.7	OFEV / Publication « Eau de pluie dans l'espace urbain » / 2022	Une publication consacrée aux fortes précipitations et à la gestion des eaux pluviales dans le contexte d'un développement urbain adapté aux changements climatiques.
D.1.8	OFEV, ARE / Publication « Quand la ville surchauffe » / 2018	À l'aide de nombreux exemples, ce rapport montre comment un développement urbain adapté au changement climatique permet de réduire efficacement l'effet d'îlot de chaleur dans les villes – grâce à des espaces verts ou ouverts, des zones ombragées, des éléments aquatiques rafraîchissants et un apport d'air froid constant.
D.1.9	ARE / Publication « Changements climatiques et plan directeur cantonal » / 2022	Cet outil montre, à l'aide d'exemples concrets, comment les cantons peuvent intégrer les enjeux du changement climatique dans leurs plans directeurs respectifs.

D2. Financement et soutien au niveau cantonal

Financement

D.2.1	Canton de Bâle-Ville / « Mehrwertabgabefonds für Hitzeminderung, Biodiversität, Erholungsräume, Grünflächen » / depuis 2005	Les moyens provenant du fonds alimenté par une taxe sur les plus-values foncières sont utilisés pour améliorer la qualité de vie dans la ville, via des mesures de réduction de la chaleur, de promotion de la biodiversité, de revalorisation des espaces de détente et d'agrandissement des espaces verts.
D.2.2	Canton de Berne / Programme climatique bernois pour les communes / depuis 2025	Avec ce programme climatique le canton de Berne soutient les communes dans la mise en œuvre de mesures relevant des domaines du climat, du développement durable et de l'énergie.

Bases

D.2.3	Canton du Tessin / « Clima e Città in Città » / 2023	Cette publication tessinoise est consacrée au développement urbain, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité.
D.2.4	Canton des Grisons / « Klima-Toolbox für Gemeinden » / depuis 2018	Le dispositif Klima-Toolbox entend aider les communes à lutter efficacement contre le changement climatique et ses conséquences au niveau local.
D.2.5	Canton du Valais / Boîte à outils pour les communes / en cours	Cette boîte à outils est destinée aux communes souhaitant intégrer l'Agenda 2030 et la protection du climat à leur fonctionnement et à leurs activités.
D.2.6	Canton de Saint-Gall / « Vorgehensberatung für Gemeinden » / depuis 2022	Le canton propose aux communes saint-galloises un service de conseils pour les aider à se lancer dans la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.
D.2.7	Canton de Vaud / Portail « Communes durables » / depuis 2022	Le portail offre aux communes du canton de Vaud un aperçu des dispositifs, des aides financières et des offres de formation dont elles peuvent bénéficier afin de pouvoir se doter d'une politique climatique et de durabilité.
D.2.8	Canton de Zurich / « Klimadialog » / depuis 2020	Ce projet vise à renforcer les échanges entre canton et communes, ainsi qu'entre les communes, afin de faire circuler les connaissances et de partager les expériences.
D.2.9	Canton de Vaud / Bonnes pratiques en aménagement du territoire intégrant les enjeux climatiques / depuis 2026	Ce projet recense les bonnes pratiques communales en matière d'intégration des questions climatiques dans les instruments d'aménagement du territoire.
D.2.10	Canton de Genève / Le triptyque eau-sol-arbre au cœur des projets / depuis 2026	Cette plateforme a récemment développé une brochure de présentation et une application web pour référencer des projets exemplaires.
D.2.11	Canton de Berne / Guide en faveur de l'aménagement de structures urbaines adaptées aux changements climatiques / depuis 2025	Ce guide s'adresse à toutes les communes bernoises et entend les aider dans leurs efforts pour adapter les structures urbanisées aux changements climatiques.

D3. Financement et soutien au niveau communal

Financement

D.3.1	Lucerne (LU) / « Luzern grünt » / en cours	Ce projet encourage le développement de la nature sur les surfaces privées (jardins, balcons, façades et toitures plates).
D.3.2	Küsnacht (ZH) / « Programm Klima, Grünraum und Energie 2022–2025 »	Ce programme encourage la création de structures vertes à haute valeur écologique, la désimperméabilisation accompagnée de plantations ainsi que la végétalisation des toitures et/ou d'objets individuels.
D.3.3	Ostermundigen (BE) / « Faire-Regen-Regeln » / en cours	La ville aide financièrement les propriétaires immobiliers afin d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales sur leur terrain et ainsi favoriser la recharge durable des eaux souterraines, ce dont profitent les humains et la nature.
D.3.4	Saint-Gall (SG) / « Schwammstadtfonds » / en cours	La ville de Saint-Gall soutient, grâce à des contributions provenant du fonds « Schwammstadtfonds », les projets de particuliers et d'entreprises en faveur de la protection des eaux et du climat.
D.3.5	Zoug (ZG) / « Energieförderprogramm » / en cours	La ville de Zoug propose divers programmes d'encouragement des énergies renouvelables.
D.3.6	Zurich (ZH) / « Förderprogramm Stadtgrün: Begrünen Sie mit uns die Stadt » / en cours	Ce programme d'encouragement soutient les projets de végétalisation et de protection du climat initiés par des particuliers à Zurich en proposant des conseils et des aides financières afin d'améliorer le climat urbain.

Bases

D.3.7	Bellinzone (TI) / 6. Adattamento climatico	Le programme d'action communal (PAC) de Bellinzone encourage l'adaptation au changement climatique grâce à la planification ciblée d'infrastructures vertes qui relient les espaces verts existants et nouveaux pour former un réseau d'espaces ouverts de grande qualité.
D.3.8	Delémont (JU) / Vers une meilleure gestion du patrimoine arboré	Le projet propose deux guides techniques sur la gestion des arbres, destinés en premier lieu aux professionnels, mais qui peuvent aussi être utiles aux personnes souhaitant planter des arbres.
D.3.9	Fribourg (FR) / Laboratoire du climat et de la durabilité	Dans le cadre de son programme de législature, la ville de Fribourg développe un plan climat communal. Les objectifs sont accessibles au grand public.
D.3.10	Soleure (SO) / Adaptation au changement climatique	Soleure, s'empare de la question de l'adaptation au changement climatique et prend des mesures pour favoriser un développement urbain respectueux du climat et résistant au changement climatique.
D.3.11	Zurich (ZH) / « Leitfaden Baumerhalt und Bauen mit Baumerhalt »	Ce guide explique les termes clés issus des nouvelles réglementations de la ville de Zurich en matière de préservation des arbres et décrit leur application afin de protéger ce précieux patrimoine.

D4. Autres possibilités de soutien et de financement

D.4.1	La Mobilière	La Mobilière soutient des projets de villes éponge menés par les pouvoirs publics dans toute la Suisse.
D.4.2	Pusch	Pusch soutient les communes dans le domaine de la protection de l'environnement en proposant des formations et conférences, ainsi que des exemples de bonnes pratiques.
D.4.3	VSA / spongecity	Cette plateforme d'information rassemble et élabore des outils, favorise la mise en réseau destiné à l'échange d'expériences et aspire à rendre visibles les exemples probants de zones urbaines adaptées au changement climatique.
D.4.4	USSP	L'Union suisse des Services des Parcs et Promenades attribue un label aux villes et aux communes qui s'engagent particulièrement dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces verts.
D.4.5	Cercle-Climat	L'association Cercle Climat réunit les entités cantonales compétentes afin de développer des solutions communes et de renforcer l'adaptation au changement climatique et la protection du climat.
D.4.6	durabilitas	durabilitas est un Think & Do Tank dont les trois grands axes de travail sont l'économie circulaire, la santé des sols et une transition juste, afin d'intégrer la justice sociale dans le débat environnemental.
D.4.7	Mon plan Climat	La plateforme intercantonale romande aborde le climat sous toutes ses coutures (explications de phénomènes climatiques, plans climat cantonaux, projets innovants et exemples de bonnes pratiques).
D.4.8	RZU-Netzwerk Klimaanpassung und Innenentwicklung	Ce site propose un ensemble d'approches thématiques, d'instruments d'aménagement du territoire et d'exemples de mise en œuvre qui associent développement territorial et adaptation au changement climatique.
D.4.9	Campagne climat et culture du bâti	Ce site regorge d'informations sur la culture du bâti, la protection du climat et la biodiversité, et propose un aperçu de bons exemples.
D.4.10	Hochparterre : « Klimatipps »	Le site Hochparterre propose une rubrique avec des conseils pour construire en tenant compte du changement climatique.
D.4.11	Toolbox nature en milieu urbain	La Toolbox nature en milieu urbain propose des connaissances pratiques, des méthodes et des sources d'inspiration pour promouvoir la biodiversité, ceci afin de rendre les espaces de vie et de travail durables, agréables à vivre et respectueux du climat.
D.4.12	Gruner AG	La procédure d'audit d'adaptation climatique proposée par Gruner AG examine les projets routiers et hydrauliques existants et propose des mesures simples et concrètes afin de créer des espaces de vie durables et résistants au changement climatique.

Glossaire

Effet d'îlot de chaleur

L'effet d'îlot de chaleur désigne le réchauffement de l'espace urbain par rapport aux zones rurales avoisinantes. L'îlot de chaleur urbain, ou ICU, est le plus fort le soir et la nuit. Dans ces zones, les températures moyennes annuelles sont supérieures de 0,5 à 1,5°C à celles des zones rurales avoisinantes.

Source : « Quand la ville surchauffe » (OFEV, ARE 2018)

Développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité (description)

La mission de base de l'aménagement du territoire est de relier des espaces d'habitation et de travail à des infrastructures situées à des emplacements adéquats. Ce développement spatial et fonctionnel peut intervenir à différents niveaux : quartiers, villages, zones urbaines ou agglomérations. Il concerne donc les milieux largement urbanisés. Le but du développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité est d'offrir une culture du bâti et une qualité de vie élevées, qui répondent aux exigences de la société et de l'économie tout en tenant compte des limites planétaires. Les qualités historiques, les espaces ouverts et naturels sont préservés et valorisés, malgré une forte densité d'usagers-ères ou en dépit d'un développement urbain moderne. En d'autres termes, ce concept vise à ce que chaque individu ou chaque groupe de la population puisse vivre agréablement et en sécurité en milieu bâti, mais aussi à ce que les générations futures puissent bénéficier d'espaces d'habitation, de travail, de loisirs et de nature attrayants. Il fait partie intégrante d'une forte culture du bâti. C'est ainsi que des lieux de vie aménagés avec soin, qui répondent aux exigences sociétales tout en préservant leurs caractéristiques historiques, peuvent être planifiés et réalisés.

Source : Guide « Pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité » (ARE, 2026)

Air froid

Couche d'air à proximité du sol qui se forme en raison du refroidissement nocturne du sol et qui est plus froide et donc plus lourde que les masses d'air au-dessus. L'air froid circule déjà en aval dans les faibles pentes (dès 1 °C) et conduit à la ventilation et au refroidissement des zones urbaines exposées sur le plan thermique. La surface de la Terre et l'air à proximité du sol peuvent rapidement refroidir, en particulier pendant les nuits de ciel dégagé. Les taux élevés de production d'air froid surviennent dans les zones rurales avoisinantes.

Source : « Quand la ville surchauffe » (OFEV, ARE 2018)

Climat

Le climat se distingue de la météo en particulier par la durée de la période considérée. La météorologie est l'étude des phénomènes atmosphériques (température, précipitations, vent, rayonnement solaire, etc.) observés dans un lieu donné à un moment précis et qui permettent de réaliser des prévisions à court terme (quelques jours, en règle générale). La climatologie porte sur l'ensemble des conditions atmosphériques observées sur une région étendue à long terme et définies sur la base de valeurs moyennes mensuelles et annuelles enregistrées sur une période minimum de 30 ans.

Source : « Glossaire sur le climat – Notions de base pour la formation professionnelle » (OFEV 2020)

Adaptation aux changements climatiques

Ce terme renvoie à l'ensemble des initiatives et des mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus.

Source : « Glossaire sur le climat – Notions de base pour la formation professionnelle » (OFEV 2020)

Changement(s) climatique(s)

Ce terme désigne l'évolution du climat moyen sur le long terme provoquée par des variations naturelles internes ou des facteurs externes, ou imputable à des activités humaines (anthropiques) durables entraînant des modifications de la composition de l'atmosphère ou de l'utilisation des terres. Le climat mondial a toujours présenté des variations naturelles sur des périodes pouvant aller de plusieurs années à plusieurs millions d'années. Depuis le début de l'industrialisation, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre modifient de plus en plus la composition de l'atmosphère. Cette évolution d'origine humaine renforce l'effet de serre naturel et provoque des changements climatiques visibles.

Source : « Glossaire sur le climat – Notions de base pour la formation professionnelle » (OFEV 2020)

Ville éponge

Dans une ville éponge, lors de faibles précipitations, l'eau de pluie reste en grande partie près de la surface, s'évaporant directement des surfaces humides ou étant absorbée par les plantes. En cas de précipitations moyennes, une partie de l'eau pénètre dans les couches plus profondes du sol, rechargeant ainsi la nappe phréatique. Ce n'est qu'en cas de fortes précipitations qu'un ruissellement de surface se produit, lequel est géré de manière ciblée à travers des corridors d'écoulement. Les espaces dédiés à la gestion des eaux pluviales peuvent également servir à d'autres fins telles que la détente ou la préservation de la biodiversité. Le concept de ville éponge valorise l'eau de pluie en tant que ressource et contribue à atténuer les dégâts causés par les pluies intenses.

Source : Pour une gestion de l'eau adaptée au climat en milieu urbain (Plateforme d'information ville éponge 2025)

Éditeur

Office fédéral du développement territorial ARE

Direction de projet

Zbinden Loïc	ARE
Gicquel Melanie	ARE
Huber Nora-Lynn	ARE
Bryner Saskia	ARE

Groupe de suivi

Nussbaumer Samuel	ARE
Schneider Marlies	ARE
Zeuner Géraldine	ARE
Défago Aurélie	OFEV
Gicquel Guirec	OFEV
Moll Claudia	OFEV
Fürer Stephanie	OFL
Pfeil Anne	OFC
Van der Werf Esther	Espace Suisse
Rösti Franziska	FSU Mitteland
Roethlisberger Manon	Association des communes suisses (ACS)
Schreyer-Gonthier Maude	Association des communes suisses (ACS)
Oppliger Silvia	Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)
Sauvain Maude	Latitude Durable Sàrl
Weber Cordula	StadtLandschaft GmbH

Production et conception graphique

© Pixelfarm GmbH, Sickingenstrasse 10, 3014 Berne

Photos

© Biasio Produktion, Fabio Biasio, Dufourstrasse 27, 6003 Lucerne

Disponibile en allemand et en italien.